

Projet d'établissement



PROJET ÉDUCATIF DES ÉCOLES COMMUNALES FRANCOPHONES DE WOLUWE-SAINT-PIERRE

Article 1

Dans les établissements d'enseignement francophone organisés par la commune, les faits sont exposés et commentés que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la vérité est recherchée avec une constante honnêteté intellectuelle, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste.

Article 2

Les écoles francophones de la commune éduquent les élèves qui leur sont confiés au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent à notre pays.

Elles ne privilégient aucune doctrine relative à ces valeurs. Elles ne s'interdisent l'étude d'aucun champ du savoir. Elles ont pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix. Elles respectent la liberté de conscience des élèves.

Article 3

Les élèves y sont entraînés graduellement à la recherche personnelle : ils sont motivés à développer leurs connaissances raisonnées et objectives et à exercer leur esprit critique.

Les écoles francophones de la commune garantissent à l'élève, eu égard à son degré de maturité, le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme.

Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'élève, à la seule condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et que soit respecté le règlement intérieur de l'établissement.

La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions.

Article 4

Sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 2, le personnel de l'enseignement forme les élèves à reconnaître la pluralité des valeurs qui constituent l'humanisme contemporain. En ce sens, il fournit aux élèves les éléments d'information qui contribuent au développement libre et graduel de leur personnalité et qui leur permettent de comprendre les options différentes ou divergentes qui constituent l'opinion.

Il traite les justifications politiques, philosophiques et doctrinales des faits, en exposant la diversité des motivations.

Il traite les questions qui touchent la vie intérieure, les croyances, les convictions politiques ou philosophiques, les options religieuses de l'homme, en des termes qui ne peuvent froisser les opinions et les sentiments d'aucun des élèves.

Devant les élèves, il s'abstient de toute attitude et de tout propos partisans dans les problèmes idéologiques, moraux ou sociaux, qui sont d'actualité et divisent l'opinion publique : de même, il refuse de témoigner en faveur d'un système philosophique ou politique, quel qu'il soit et, en dehors des cours visés à l'article 5, il s'abstient de même de témoigner en faveur d'un système religieux. De la même manière, il veille à ce que sous son autorité ne se développe ni le prosélytisme religieux ou philosophique, ni le militantisme politique organisés par ou pour les élèves.

Article 5

Les titulaires des cours de religions reconnues et de morale inspirée par ces religions, ainsi que les titulaires des cours de morale inspirée par l'esprit du libre examen, s'abstiennent de dénigrer les positions exprimées dans les cours parallèles.

Les cours visés à l'alinéa précédent, là où ils sont légalement organisés, le sont sur un pied d'égalité. Ils sont offerts au libre choix des parents ou des étudiants. Leur fréquentation est obligatoire.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
Georges MATHOT

Pour le Bourgmestre :
L'Échevine de l'Enseignement,
Fanoïse de Callatay

Le Projet Pédagogique de la Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Le projet pédagogique est, dans le respect du projet éducatif, l'expression des objectifs pédagogiques et des grands choix des méthodes utilisées pour tenter d'atteindre ceux-ci. La commune de Woluwe-Saint-Pierre se réfère au Décret relatif à la promotion de l'Ecole de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14 03 1995 (M B du 17-08-1995) et au " Décret-missions " du 24 07 1997

Un projet communal pour une école de la réussite

Apparaissent comme vecteurs importants de l'école de la réussite

- une école qui favorise l'intégration de tous les enfants et adolescents dans la vie scolaire et sociale, quelles que soient les origines sociales et culturelles de chacun ,
- une école qui favorise l'autonomie de l'enfant. L'école communale vise à développer la capacité à agir seul, à acquérir des initiatives, à maîtriser un certain nombre d'outils mais aussi à apprendre et à améliorer la vie en société ,
- une école qui permette à chacun de comprendre l'intérêt du savoir. On n'apprend bien qu'à partir du moment où apparaît l'utilité d'augmenter ses connaissances et ainsi être apte à apprendre toute sa vie ,
- une école qui permette à chacun, tout au long de la scolarité, d'acquérir les compétences l'autorisant, en fonction de ses choix, à s'intégrer aux différents niveaux d'enseignement qui leur sont offerts ou à la vie professionnelle ,
- une école qui prône la pratique d'une approche individualisée pour atteindre un dénominateur commun exigé par les socles de compétences ,
- une école qui mette l'accent sur l'évaluation continue des compétences (évaluation formative) qui développe petit à petit les capacités d'auto évaluation et d'auto correction dans des limites fixées par les équipes éducatives ,
- une école qui construise une pédagogie fonctionnelle (par projet) qui permette une maturation progressive des acquis, qui respecte les règles fondamentales du développement humain ;
- une école qui encourage le travail en groupes et le développement des attitudes coopératives et démocratiques ,
- une école qui développe un climat relationnel chaleureux où chacun trouve l'atmosphère qui lui permette de développer ses qualités et de s'épanouir ,
- une école où les enseignants se sentent personnellement concernés par la réussite de leurs élèves et se remettent continuellement en question ,
- une école où les enseignants cherchent à communiquer leur enthousiasme et désirent le partager avec leurs élèves ,
- une école où l'on cherche à s'intégrer dans un contexte éducatif plus large qui veille à mettre tous les jeunes au contact des situations sociales, économiques, intellectuelles et culturelles de notre temps ,
- une école qui respecte les règles fondamentales du fonctionnement humain afin de mieux gérer les rythmes différents d'acquisition de chacun

Sur le plan des méthodes, **l'enseignement communal privilégie** selon l'âge des jeunes auxquels il s'adresse .

- une **pédagogie** qui accorde une attention toute particulière aux apprentissages de base. Nous inspirant du projet pédagogique du Conseil de l'enseignement des Communes et des Provinces, nous prôtons la création
 - d'outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d'activité de structuration et de mémorisation ,
 - d'outils de mathématiques et de sciences susceptibles d'amener les élèves à résoudre de véritables situations problèmes ,
 - d'outils à proposer à l'élève, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne ,
 - de référentiels construits avec l'élève pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome
- Nous prôtons
 - l'étude du néerlandais en primaire et, en secondaire, de langues autres que le français qui renforceront les compétences de communication ,
 - une pratique régulière de la psychomotricité et de l'éducation physique et sportive dans un souci de développement harmonieux
- une **pédagogie** qui accepte les erreurs et permet d'exploiter celles-ci pour construire des savoirs ,
- une **pédagogie** qui lance des défis car chaque apprentissage suppose un nouvel obstacle à surmonter ,
- une **pédagogie** qui respecte la continuité des apprentissages du maternel au primaire, du primaire au secondaire ,

- **une pédagogie qui**, tout en utilisant l'évaluation continue des compétences comme moyen de pilotage des apprentissages, organise des évaluations certificatives en fin de cycle avec un souci d'intégration harmonieuse dans le cycle suivant ,
 - **une pédagogie qui** favorise l'autonomie de l'étudiant ,
 - **une pédagogie qui** doit faire prendre conscience que des comportements et attitudes nouvelles doivent progressivement s'installer et se développer
- Parmi ceux-ci
- stimuler les initiatives et le sens des responsabilités de l'élève,
 - amener chacun à exploiter au mieux ses richesses personnelles,
 - analyser les résultats de l'élève Que les réussites soient encouragées et que les erreurs soient analysées afin d'être dépassées,
 - utiliser toutes les techniques d'expression à maîtriser dans une société en perpétuelle mutation,
 - favoriser l'analyse et l'exploitation de situations concrètes,
 - éduquer à la solidarité sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement scolaire,
 - faire participer les élèves à l'élaboration et à la réalisation de projets,
 - amener les jeunes à s'exprimer avec franchise et sans agressivité, à assumer la responsabilité de leurs actes ,
 - **une pédagogie qui** a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire en utilisant entre autres la remédiation, le tutorat, le travail en équipe, la participation à la gestion de l'école, les échanges inter-classes, les auto-évaluations, les services de prévention et de guidance du centre PMS et de la cellule de prévention communale ,
 - **une pédagogie qui** donne le goût de l'effort et de sa nécessaire continuité ,
 - **une pédagogie qui** permette au terme des études de disposer d'une compétence globale faite de savoirs, de savoir faire et de savoir-être

Le projet pédagogique s'inspire de la mission de service public offerte par la commune Le projet spécifique de chaque établissement en est l'expression adaptée aux conditions particulières que peuvent constituer l'environnement social, culturel et les infrastructures La commune, expression d'une volonté populaire est proche de ses habitants Son enseignement se veut proche de ceux-ci

Collaboration - Concertation

Les écoles communales fonctionnent en collaboration étroite avec les différents services communaux Ceux-ci apportent, quand cela leur est demandé, l'aide de la commune dans la réalisation de divers projets

Le travail en équipe et la concertation entre enseignants et directions sont régulièrement organisés Ils permettent de réaliser des projets communs et de garantir la cohérence des projets éducatifs et pédagogiques

Des conseils de classe et des conseils d'école sont organisés avec les élèves Ils sont l'occasion de sensibiliser enfants et adolescents à la démarche citoyenne

Un conseil de participation est organisé dans chaque école Il réunit direction, pouvoir organisateur, enseignants, parents, personnel administratif, technique et des représentants de l'environnement social, culturel et économique

L'offre d'enseignement

La commune de Woluwe-Saint-Pierre organise un enseignement maternel et primaire, un enseignement spécial et un enseignement secondaire

Au niveau fondamental, les écoles dispersées dans les quatre grands quartiers de l'entité accueillent les enfants à partir de 2 ans et demi jusqu'à la fin du cycle primaire Ce sont

- l'école du Centre, sections maternelle et primaire, avenue Charles Thielemans, 28-30
- l'école de Stockel, sections maternelle et primaire, rue Vandermaelen, 61
- l'école de Joli-Bois, section maternelle, Val des Epinettes, 13 section primaire, Val des Epinettes, 3
- l'école du Chant d'Oiseau, sections maternelle et primaire avenue des Eperviers, 62
- l'école de Joli-Bois - Enseignement spécialisé (type 8) Val des Epinettes 5

Ces écoles offrent du début de la maternelle à la fin du primaire

- un enseignement qui accorde une attention particulière aux apprentissages de base en concordance avec les programmes de la Communauté Française, sans négliger les activités d'éveil, créatives, l'épanouissement physique, l'éducation à la citoyenneté et à la formation morale ;
- le choix d'un cours philosophique (religion catholique, morale non confessionnelle, religion protestante, israélite, islamique ou orthodoxe) ,
- le cours de néerlandais à partir de la 2^{ème} année primaire dans l'enseignement ordinaire ,

- un enseignement du néerlandais en immersion linguistique dès la 3^{ème} année maternelle à l'école du Centre ;
- des activités psychomotrices, d'éducation physique et sportive dans le cadre des cours et en dehors de ceux-ci ;
- des ateliers d'expression et de créativité dans l'horaire scolaire et en dehors de celui-ci ;
- des activités et projets particuliers (classes vertes, classes de neige, excursions, visites d'exposition, animations culturelles, journées sportives, rencontres sportives inter écoles, etc.) ;
- la commune met à la disposition des élèves des équipements éducatifs de qualité (ateliers informatiques, laboratoires de langues, salles de gymnastique, piscine olympique, etc.) ;
- un accueil de qualité des enfants et de leurs parents ;
- l'organisation d'une garderie le matin dès 7 h 30, le midi et le soir jusqu'à 18 h 30, le mercredi après-midi avec la possibilité de prendre un potage et/ou un repas chaud ;
- l'organisation d'une étude surveillée en fin de journée.

Le Centre Scolaire Eddy MERCKX offre aux adolescents :

Dans son entité ICMES :

- un cycle d'enseignement secondaire inférieur en continuité avec les choix pédagogiques de l'école fondamentale ;
- une section technique de transition en sciences économiques appliquées dont les débouchés essentiels sont les études supérieures de type court (baccalauréat) ou de type long, en sciences économiques ou en langues (maîtrise universitaire).
- une section technique de qualification agent d'éducation permettant d'obtenir le certificat de fin d'études secondaires supérieures (C.E.S.S.) et un certificat de qualification ouvrant l'accès à la profession (CQ6), dans des secteurs variés comme : l'aide à la jeunesse et la protection judiciaire, l'aide aux personnes handicapées, l'aide aux jeunes en difficulté ; dans les domaines de la santé mentale et physique, le socio-culturel, la petite enfance, le milieu scolaire, le troisième âge...
une section professionnelle « travaux de bureau – auxiliaire administratif et d'accueil » permettant, au terme de la 7^{ème} année, d'obtenir un certificat de fin d'études secondaires supérieures ;

Dans son entité ITSSEP :

- une orientation éducation physique, plus communément appelée « humanités sportives », organisant une section de transition, délivrant le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (C.E.S.S.). Celui-ci permet la poursuite d'études supérieures (type court ou type long), en sciences de la motricité, éducation physique ou kinésithérapie, principalement.
- une section de qualification « animateur » permet d'obtenir un certificat de fin d'études secondaires supérieures (C.E.S.S.) et un certificat de qualification, accès à l'exercice d'un métier (CQ6) dans les secteurs sociaux, socio-culturels, d'éducation permanente ou d'insertion professionnelle

Table des matières

Projet éducatif et pédagogique de de la commune de Woluwé-Saint-Pierre.....	
Portrait de notre école	1
Des missions prioritaires de l'enseignement fondamental :	2
Pratiques pédagogiques	3
Pédagogie autonome.....	3
Pédagogie du dehors	4
Nos activités.....	5
La natation	5
La psychomotricité.....	6
Les activités culturelles et sportives	6
Les classes de dépaysement.	7
La sieste	7
La bibliothèque	8
Les ateliers 5-8 ans	8
Règlement d'ordre intérieur.....	9
Obligation scolaire dès la 3 ^{ème} maternelle	9
Ponctualité.....	9
Horaire d'une journée à l'école maternelle :	10
Règlement de l'école	11
Sanctions disciplinaires.....	12
Départ des enfants à 15h30.....	13
Départ des enfants de la garderie	13
Les accidents.....	13
Les maladies.....	14
La propreté.....	15
Collation/gouter santé et zéro déchet.....	15
Les pertes et vols	15
Remarque :	15
Les services	16
Le C.P.M.S et PSE	16
Les repas	16
Restaurant scolaire	16
Pique-nique.....	16
Les techniciennes de surface :	16

Les activités parascolaires	17
L'accueil extrascolaire - ATL	17
Frais scolaires	18
En pratique	19
Les rendez-vous	19
Les inscriptions	19
Coordonnées importantes	20

Portrait de notre école

Notre école maternelle est située dans un cadre verdoyant, à la lisière de la Forêt de Soignes. Celle-ci se trouve au côté des écoles Joli-Bois individualisée, primaire, Mooi Bos, de la crèche des Libellules à l'entrée de Bruxelles, et desservie par la ligne du bus 36.

L'école Maternelle de Joli-Bois accueille les enfants de deux ans et demi à six ans dans une ambiance familiale, des locaux lumineux, agréables et de plain-pied. L'infrastructure du bâtiment comprend 11 classes lumineuses réparties comme suit :

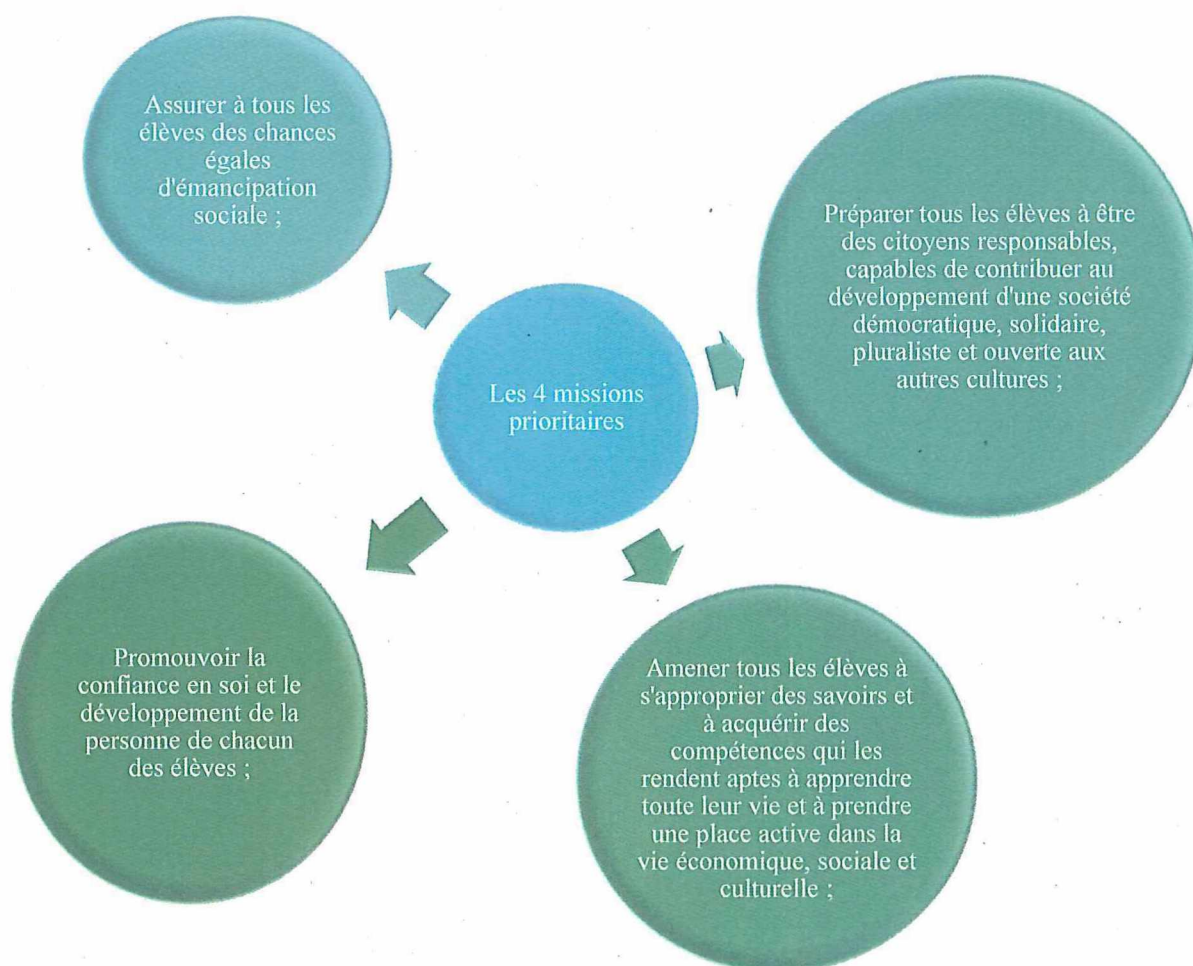
- Le couloir des petits (accueil-M1) avec 4 classes + un dortoir ;
- Le couloir des grands (M2-M3) avec 7 classes + une bibliothèque + 3 locaux administratifs (secrétariat, salle des professeurs et direction) + un réfectoire avec une petite cuisine.

Chacune des classes donne sur la cour de récréation, exclusivement réservée aux élèves de l'école Joli-Bois maternelle, séparée en deux permettant aux groupes des plus petits et des plus grands de jouer chacun dans l'espace qui leur est attribué.

Notre cour offre divers espaces de jeux et de détente avec de nombreux modules, des bacs pour le potager, un bac composte, un préau, un petit jardin et un chalet de psychomotricité.



Des missions prioritaires de l'enseignement fondamental¹ :



L'enseignement maternel poursuit plus particulièrement à² :

Développer ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;

Développer la socialisation ;

Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;

Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

¹ Art. 6 du décret « Missions » 24 juillet 1997

² Art. 12 du décret « Missions » 24 juillet 1997

Pratiques pédagogiques

L'école maternelle est le lieu où se construisent les premiers apprentissages fondamentaux, où vos enfants apprennent à devenir des élèves. La qualité du passage des enfants à l'école maternelle prédispose à optimiser la scolarité future de l'enfant. Ce premier lieu institutionnel permet la socialisation et les expériences précoces essentielles au développement de l'enfant, futur citoyen.

Des relations de qualité dès l'entrée à l'école maternelle contribue à mobiliser les enfants et leurs parents tout au long du parcours scolaire. Grâce à la représentation positive de l'enseignement maternel, les rapports tout au long du tronc commun entre l'école et les familles seront plus harmonieux et moins angoissants.

D'autre part, plus l'enfant est jeune, plus les apprentissages sont faciles. En stimulant des apprentissages précoces dans un contexte ludique, nous permettons aux élèves une rentrée en primaire réussie et une prévention aux décrochages ou aux échecs scolaires.

Le projet pédagogique de notre école s'appuie sur le référentiel des compétences initiales qui donne la priorité au développement psychomoteur, intellectuel, artistique, social et affectif.

Les enseignants encadrent vos enfants dans une ambiance bienveillante et familiale. Climat dans lequel les enfants évoluent à leur rythme et où l'on tient compte de chacun dans son individualité.

Les enseignants sont en perpétuel formation dans le but d'acquérir de nouvelles compétences et de savoirs mais également dans le cadre du prescrit légal du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Pédagogie autonome

L'équipe pédagogique développe tout particulièrement l'autonomie des élèves dans les apprentissages par le biais d'ateliers autonomes. Ceux-ci sont organisés de manière à proposer une diversification dans les outils pédagogiques, dans les niveaux de difficulté d'apprentissage et ce dans l'esprit du continuum pédagogique.

Notre pédagogie fait naître chez chaque enfant le sens de la responsabilité et de la coopération. Elle favorise l'expérimentation, utilise l'erreur comme levier d'apprentissage et valorise la communication. Chaque enfant s'épanouit dans le respect des autres, c'est l'apprentissage de la vie en société.

À l'école maternelle de Joli-Bois, une flexibilité de l'enseignement est privilégiée au détriment de la pédagogie dite traditionnelle. Chaque élève est unique et donc différent des autres. Cette différence met en exergue cette notion qui nous paraît essentielle dans l'enseignement, à savoir la différenciation. En tant que professionnel de l'éducation, nous concevons cette hétérogénéité comme une richesse d'apprentissage.

Nous retrouvons cette flexibilité dans la manière d'aménager nos classes mais également dans celle d'enseigner. Le fait d'accorder des libertés sur les méthodes d'apprentissage permet à l'élève de trouver la meilleure technique d'apprentissage en fonction de sa personnalité.

Une diversité dans le matériel pédagogique proposé permet également d'expérimenter et d'essayer plusieurs méthodes pour maîtriser un savoir ou un savoir-faire. Grâce à ces aménagements, l'instituteur permet à chaque élève de faire preuve de concentration, d'autonomie. Les enfants sont beaucoup plus calmes car chacun est attentif à l'exécution de sa tâche et apprécie l'autonomie qui leur est donnée dans leurs apprentissages.



Pédagogie du dehors

Nos enseignants proposent de quitter régulièrement la classe pour apprendre différemment et remettre la nature et l'enfant au centre des apprentissages. L'enjeu de cette pédagogie est de construire une relation profonde à la nature, de vivre des moments de groupe intenses, hors des espaces étriqués de la classe.

Les espaces extérieurs sont souvent plus riches que les espaces clos. La pédagogie du dehors permet aux enfants de développer leur sens et leur esprit critique en permettant des expérimentations en autre spatiales, scientifiques et langagières.



Nos activités



La natation

Les cours de natation permettent d'acquérir une aisance dans cet environnement, à coordonner ses mouvements pour pouvoir flotter, se déplacer afin de devenir garant de sa propre sécurité.

Le mardi, une séance de natation à Sportcity est organisée une semaine sur deux pour les 2^{èmes} et 3^{èmes} maternelles.

Le montant de l'abonnement est à régler au mois de septembre.

ATTENTION : votre enfant n'a pas besoin de cet abonnement à l'école.

Cet abonnement scolaire lui permettra non seulement de venir aux prestations de natation encadrées par l'école, mais également de se rendre gratuitement à la piscine autant de fois qu'il le souhaite de septembre à juin durant les heures d'ouverture au public.

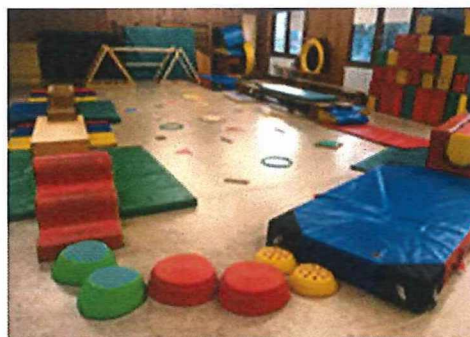
En cas de perte, les abonnements ne seront pas remplacés. En cas d'absence ou de départ, ils ne seront pas remboursés.

En cas d'absence, le montant du bus ne sera pas récupérable (forfait).

Dress code

Pour la sécurité des enfants, un bonnet de bain de couleur identique par classe est demandé. Vous avez également la possibilité de commander le bonnet de natation de l'école. Celui-ci sera facturé en septembre en même temps que l'abonnement piscine.

Nous vous signalons que la direction du Centre Sportif de Woluwe-Saint-Pierre interdit les shorts et bermudas et exige dès lors le port du maillot classique.



La psychomotricité

Cette discipline considère le corps et sa manière de fonctionner en relation avec son groupe-classe et son environnement. Le psychomotricien travaille la gestuelle, l'expression corporelle, les activités rythmiques, les jeux, l'équilibre et la coordination.

Deux fois par semaine, les enfants se rendent dans le chalet de psychomotricité se trouvant dans notre cour de récréation.

Le jour sera précisé par le titulaire de classe de votre enfant en début d'année.

Ce jour-là, l'enfant portera **un training et des chaussures sans lacets**.



Les activités culturelles et sportives

Les élèves partagent des univers artistiques ou des expériences sportives, sociales et citoyennes en rapport avec le projet de classe afin de le compléter et de le nourrir. Ces activités contribuent à renforcer le sens critique, à affirmer des points de vue et en débattre.

Pour ces activités, les frais sont supportés par les parents et font partie intégrante des cours. En aucun cas, une raison financière ne peut empêcher un enfant d'y participer. Une demande d'entraide doit être adressée à la direction, par écrit.

Lors des activités extérieures, les frais de transport ne seront pas remboursés en cas d'absence de l'enfant (forfait).



Musée du jouet de Bruxelles

Les classes de dépaysement.

Les séjours pédagogiques avec nuitée(s) sont des sorties scolaires qui permettent l'organisation d'activités, en lien avec les programmes d'études, en dehors des murs de l'établissement, pour une durée d'au moins 2 jours de classe consécutifs, y compris la nuitée.

Leur objectif est de mettre en contact les élèves avec un environnement naturel différent du leur afin de :

- favoriser les apprentissages ;
- dynamiser l'enseignement en stimulant la curiosité des jeunes ;
- développer la faculté de s'adapter au changement.

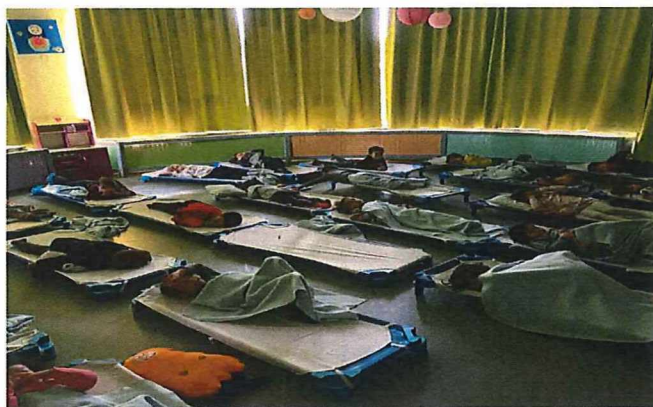
Les **frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s)**, organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés, respectent les limites des plafonds fixés par le Gouvernement (100€ par élève pour la durée totale de la scolarité maternelle).



La sieste

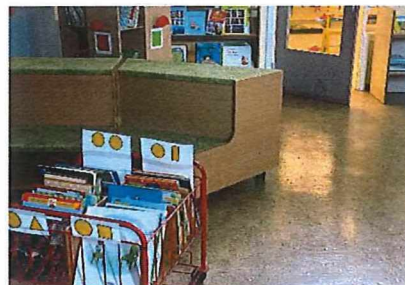
La sieste est essentielle au bon équilibre de l'enfant. Elle est aussi importante que la nourriture, les soins et l'amour. Ce temps de repos en milieu de journée permet de faire retomber l'agitation vécue en matinée pour terminer la journée plus calmement.

Une sieste est organisée pour les enfants d'accueil et de 1^{ère} maternelle en fonction des besoins de chacun.



La bibliothèque

Lorsqu'elle est faite régulièrement, la lecture facilite l'acquisition du langage et elle permet à l'enfant de développer sa capacité d'écoute et de concentration.



Les ateliers 5-8 ans



Afin de faciliter l'entrée en première primaire et dans le souci de respecter le rythme de l'enfant, des ateliers 5/8 ans sont proposés pour l'aider à parcourir sa scolarité sans rupture.

Un partenariat entre les enseignants de 3^{ème} maternelle et les enseignants de l'école primaire de Joli-Bois permet d'assurer une continuité dans les apprentissages et les pratiques pédagogiques.

Règlement d'ordre intérieur

Obligation scolaire dès la 3^{ème} maternelle



Selon la circulaire 7674 du 17/07/2020, « La période d'obligation scolaire s'étend sur 13 années et s'adresse uniquement aux mineurs d'âge. Elle commence avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile durant laquelle l'enfant atteint l'âge de 5 ans et se termine à la fin de l'année scolaire dans l'année civile au cours de laquelle il atteint l'âge de 18 ans... »

« ...Le respect de l'obligation scolaire incombe aux parents, à la personne investie de l'autorité parentale ou qui assume la garde en fait du mineur. La scolarité obligatoire comporte dans le chef de ces personnes l'obligation de ... veiller à ce qu'il fréquente régulièrement et assidument cette école. »

« Le Ministère public peut saisir le Tribunal de police ainsi que le Tribunal de la jeunesse, en cas d'infraction à la loi relative à l'obligation scolaire commise par les parents, la personne investie de l'autorité parentale, ou le gardien de fait. Ces infractions sont punissables d'une amende pour chaque mineur en infraction. En cas de récidive, les amendes peuvent être doublées ou une peine d'emprisonnement d'un jour à un mois peut être prononcée.

Le Tribunal de la jeunesse peut ordonner des mesures à l'égard des parents ou de la personne investie de l'autorité parentale, prévues par la loi du 08/04/1965 relative à la protection de la jeunesse. »



Ponctualité

Dans l'intérêt de tous, il est important que vos enfants soient à l'heure afin de ne pas perturber le début des cours.

L'école n'accepte pas les enfants au-delà de 9h (sauf motif exceptionnel annoncé au préalable par téléphone ou mail au secrétariat ou à la direction).

Les portes de l'école sont fermées pendant la journée de 9h à 15h30.

Horaire d'une journée à l'école maternelle :

7h30-8h35 garderie dans le hall d'entrée

Début des cours à 8h40



8h40-9h accueil des enfants dans les classes

9h-10h activités (langage, mathématique, éveil, psychomotricité, arts...)

10h collation saine et zéro déchet

10h20-10h40 récréation

10h40-11h30 activités pour les petits d'accueil et de 1^{ère} maternelle

11h30 repas et sieste des accueils-M1

11h45 départ des accueils-M1 à la maison pour ceux qui le souhaitent

10h40-12h20 activités pour les grands (langage, mathématique, éveil, psychomotricité, arts...)

12h20 départ des M2-M3 à la maison pour ceux qui le souhaitent

12h20-13h50 repas pour les enfants de 2^{ème} et 3^{ème} maternelles et récréation

Fin des cours le mercredi à 12h20

13h50-15h30 activités (langage, mathématique, éveil, psychomotricité, art...)

15h30 départ des enfants à la porte du hall d'entrée

Fin des cours à 15h30

15h40-18h30 garderie, goûter sain et zéro déchet

En Belgique, il n'y a pas de cours le mercredi après-midi ni le samedi.

Règlement de l'école

Nous attendons de nos élèves :

- qu'ils soient propres durant les temps d'apprentissage (le linge est autorisé lors des temps de repos);
- qu'ils respectent la charte de l'école et de la classe.

Nous attendons des parents :

- le matériel en ordre ;
- le retour quotidien de la farde à avis ;
- le respect des délais administratifs ;
- la motivation par écrit de toute absence pour les 3èmes maternelles (à partir du 3ème jour un certificat est obligatoire) ;

Une bonne collaboration entre les parents et l'équipe pédagogique implique en outre :

- d'interdire à leur(s) enfant(s) d'apporter des objets (gsm, jeux électroniques, jouets...) susceptibles de les distraire en classe, de susciter des envies ou d'être à l'origine de vols ;
- d'interdire tout objet qui pourrait être considéré comme dangereux : épée, revolver, canif ...

Tout objet non scolaire confisqué sera remis après 15 jours aux parents.

Nous voulons qu'au sein de notre école :

- chacun(e) soit poli(e) avec tous ;
- chacun(e) contrôle ses paroles et ses actes ;
- chacun(e) arrive à l'heure afin de respecter les divers temps d'apprentissage ;
- chacun(e) se déplace calmement dans les couloirs ;
- chacun(e) respecte la propreté de la cour de récréation, des couloirs et des toilettes.

Nous souhaitons vivement une collaboration avec les parents afin d'aider leur(s) enfant(s) à respecter les points précités.

Sanctions disciplinaires

Tout manquement aux divers points de ce règlement pourra être sanctionné par les enseignants, les éducateurs et la direction.

Transgression non-intentionnelle mais conséquente :

- remarque verbale et rappel de la règle dans la charte de l'école ;
- discussion avec l'élève de la sanction pour réparer ses actes.

Transgression intentionnelle :

- remarque dans la farde à avis ;
- isolement dans un endroit de réflexion ;
- réparation ou rachat du matériel ;
- travail d'intérêt général.

Transgression intentionnelle avec risque de blessure physique ou psychique :

- remarque dans la farde à avis ;
- isolement dans une autre classe ou dans le bureau de la direction ;
- conseil de discipline composé de la titulaire et de la direction ;
- mise en place d'un contrat de comportement avec le titulaire, l'enfant, les parents et la direction.

Menaces, harcèlement, atteinte psychologique ou physique :

- renvoi de X jours de l'école.

Départ des enfants à 15h30



Seuls seront autorisés à prendre l'enfant, les parents et les personnes signalées sur la fiche prévue à cet effet complétée lors de l'inscription de votre enfant.

Il faut impérativement donner le matin **une copie de la carte d'identité** de la personne qui vient récupérer l'enfant, si ce n'est pas un parent habituel (ou une personne mentionnée en début d'année par les parents). En cas d'imprévu dans la journée, un mail (ecom.mat.jb@woluwe1150.be) est impératif sans quoi l'enfant ne sera pas confié à la personne inconnue qui se présente pour récupérer votre enfant.

Les frères et sœurs âgés de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à venir chercher leur frère ou sœur sans être accompagné d'un adulte.

Départ des enfants de la garderie

Lors du départ, les parents reprendront leurs enfants, après avoir signé le registre de  fréquentation de garderie, à la porte d'entrée du réfectoire. Lorsque vous récupérez votre enfant, veuillez le garder près de vous et quitter rapidement l'école afin de permettre aux accueillants de garder une bonne visibilité sur le groupe d'enfants encore présent.



Le soir, lors de la garderie, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école et ne sont pas habilités à intervenir dans les conflits entre enfants.



Les accidents

Tous les enfants sont assurés contre les accidents corporels survenant à l'école.

Il est nécessaire de remettre à l'école le plus rapidement possible, la déclaration d'accident (fournie par l'école) remplie par le médecin ainsi que le papier signé par votre mutuelle.

Afin de permettre à l'école de vous contacter en cas de problème, n'oubliez pas de signaler rapidement au secrétariat tout changement de domicile ou de numéro de téléphone (domicile - travail).

En cas d'accident :

- Prévenir la direction le plus vite possible ;
- Se procurer une déclaration d'accident auprès de notre secrétariat ;

- La faire compléter par le médecin endéans les 48h et à remettre à l'école dans les plus brefs délais ;

Démarches à votre charge :

- Vous payez les frais ;
- Vous récupérez l'intervention de la mutuelle ;
- Vous remettez le détail des frais médicaux + les divers documents tels que note de pharmacie, attestation de remboursement de la mutuelle...directement à l'assurance de l'école **en indiquant votre numéro de dossier** qui vous sera communiqué par courrier ;
- L'assurance vous paiera la différence.



Attention : le bris de lunettes n'est couvert que s'il s'accompagne de lésions corporelles. Pas d'intervention en cas de perte.

Les maladies



En cas de maladie de votre enfant, celui-ci ne pourra réintégrer l'école qu'après guérison complète.

Dans certains cas (maladie contagieuse), un certificat du médecin sera exigé.

Les parents dont les enfants se présenteraient à l'école atteints de pédiculose (poux) seront invités à venir les rechercher le plus rapidement possible et d'effectuer le traitement adéquat.

Le personnel de l'école n'est pas autorisé à administrer des médicaments (antibiotiques, sirop, cachets homéopathiques, etc). Il vous incombera donc de prendre les dispositions nécessaires auprès de votre médecin.

Une attestation écrite doit être présentée avec les mentions suivantes :

- le nom et le prénom de l'enfant
- la date
- le nom du médicament
- la posologie
- le moyen de conservation
- les directives d'application
- la fréquence
- la durée du traitement

Les allergies et maladies chroniques sont à signaler immédiatement à l'école, accompagnées d'attestations médicales.



La propreté

Dans un souci d'autonomie et de développement de l'enfant, il est indispensable que votre enfant soit propre (autorisation du linge uniquement à la sieste). Il est difficile pour l'enfant de rentrer dans les apprentissages lorsque la maîtrise de la propreté n'est pas acquise.

Afin de développer l'autonomie de votre enfant, privilégier des vêtements pratiques et amples (pas de jupe, de robe, de collants, de ceinture, de bretelles, de salopette, de bijou, ...).

Pour le change des enfants, nous comptons sur vos dons de vêtements.



Collation/gouter santé et zéro déchet

Pour aller au bout de la démarche zéro déchet, nous demandons aux parents de fournir une gourde et des contenants réutilisables.

L'emballage à la cire d'abeille (toile cirée) est une alternative réutilisable au film plastique ou à l'emballage en alu.

Nous encourageons l'achat d'aliments sains en vrac (fruits, légumes, noix, céréales, ...) et les préparations maison.

Les pertes et vols



Afin d'éviter perte, vol ou dispute entre enfants, veuillez laisser tout objet personnel (jouet, bijou, ...) à la maison.

Par facilité, prévoir une tétine et un doudou qui restent à l'école.



Remarque :

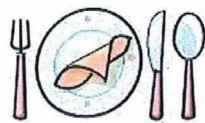
De manière générale, nous vous demandons d'apposer des nominettes sur les effets personnels de votre enfant afin d'éviter les confusions et les pertes.

Les services

Le C.P.M.S et PSE

Le CPMS (Centre Psycho-Médico-Social) est composé d'une logopède, d'une psychologue, d'une assistante sociale ainsi que d'une infirmière scolaire. Elles informent et conseillent les parents. Elles aiguillent également les parents vers des centres de guidance lorsqu'une prise en charge s'avère nécessaire.

Une visite médicale obligatoire a lieu chaque année scolaire pour les élèves de 1^{ère} et 3^{ème} maternelle.



Les repas

Restaurant scolaire

Les repas chauds sont préparés par une société extérieure à l'école et livrés chaque jour.

Pique-nique

La garderie de midi est à encoder chaque mois par vos soins via la plateforme APSchool.

Afin de faciliter l'organisation de tous (enfants, enseignants, surveillantes), il est préférable de mettre son enfant pour tout le mois soit au repas chaud soit au pique-nique.

Les plats à réchauffer au micro-onde sont interdits. Dans un souci d'écologie, il vous est demandé d'éviter les emballages superflus -> objectif zéro déchet.



Les techniciennes de surface :

Elles veillent à la propreté et l'hygiène des locaux au bon déroulement des repas du midi (service, vaisselle, entretien, ...).

C'est à ce titre qu'elles font partie intégrante de l'équipe éducative de Joli-Bois.

Les activités parascolaires



Des activités parascolaires diversifiées et de qualités sont proposées en dehors des temps scolaires, durant la pause de midi (M2-M3), après 15h30 et le mercredi après-midi (acc-M1-M2-M3).

Ces activités sont gérées par une ASBL. Un formulaire d'inscription sera distribué en début d'année. Ces activités sont payantes et se déroulent au sein de notre école.



L'accueil extrascolaire - ATL

L'accueil extra-scolaire revêt une importance capitale dans la vie de l'élève. Les journées des enfants sont souvent bien plus longues que celles de leurs parents. Par conséquent, une relation de qualité entre accueillants, enseignants, enfants et parents contribue à l'amélioration de l'accueil et à l'ambiance chaleureuse et familiale si particulière à JBM.

L'accueil extra-scolaire a également une fonction éducative. Les accueillants proposent des activités ludiques de découverte, d'expérience et d'apprentissage.

Les jeux proposés lors de ce troisième temps de vie renforcent les connaissances linguistiques des enfants, leur créativité, l'esprit de collaboration et de coopération.

L'équipe veille tout particulièrement à la consolidation du groupe et gère les conflits, elle aide les enfants à s'intégrer au mieux dans le cadre scolaire et veille à ce que le règlement de l'école soit respecté.

Horaire de la garderie	
Matin	7h30 à 8h40
Midi	12h20 à 13h50
Soir	15h40 à 18h30
Mercredi	12h20 à 18h30

Frais scolaires

Une estimation des frais scolaires vous sera remise chaque début d'année. Celle-ci se rapprochera le plus possible de la dépense réelle des activités culturelles et sportives. Si vous éprouvez des difficultés pour le paiement d'une sortie, n'hésitez pas à en faire part oralement à l'enseignant et par écrit à la direction.

Estimation des frais scolaires Accueil-1 ^{ère} maternelle	Estimation des frais scolaires 2 ^{ème} maternelle	Estimation des frais scolaires 3 ^{ème} maternelle
Frais autorisés dans l'enseignement officiel subventionné par la FWB		
Seuls les 3 types de frais suivants peuvent être demandés aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale : - les droits d'accès à la piscine ainsi que les déplacements qui y sont liés ; - les droits d'accès aux activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés, dans les limites des plafonds fixés par le Gouvernement (45€ par élève par année scolaire) ; - les frais liés aux séjours pédagogiques avec nuitée(s), organisés par l'école et s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés, dans les limites des plafonds fixés par le Gouvernement (100€ par élève pour la durée totale de la scolarité maternelle).		
Services		
Accueil - 1 ^{ère} maternelle	2 ^{ème} maternelle - 3 ^{ème} Maternelle	
Repas : 3,90 € Garderie de midi : 0,25 € Matin de 7h30 à 8h35 : 0,50 € Soir jusqu'à 18h30 : 0,75€ Mercredi de 12h20 à 14h30 : 0,25 € Mercredi de 14h30 à 18h30 : 1,25 € Journée complète (Conférence pédagogique) : 2,50 € Retard par ¼h : 5 € A partir du 2 ^{ème} retard par ¼ h : 10 €	Repas : 3,90 € Garderie de midi : 0,25 € Matin de 7h30 à 8h35 : 0,50 € Soir jusqu'à 18h30 : 0,75€ Mercredi de 12h20 à 14h30 : 0,25 € Mercredi de 14h30 à 18h30 : 1,25 € Journée complète (Conférence pédagogique) : 2,50 € Retard par ¼h : 5 € A partir du 2 ^{ème} retard par ¼ h : 10 € Bonnet de natation : 5,14 €	

En pratique



Les rendez-vous

Si vous désirez obtenir un rendez-vous :

- avec un enseignant : remettez une lettre avec vos disponibilités dans la farde d'avis pour convenir avec lui d'un moment où il peut vous recevoir ;
- avec la direction : envoyé un mail mcuypers@woluwe1150.be afin de fixer un rendez-vous.

Une réunion des parents sera organisée en fin d'après-midi ou début de soirée, dans le courant du mois de septembre. Les parents seront accueillis par l'enseignant qui leur présentera sa classe, sa méthode de travail et ses objectifs pour l'année en court.

Ce sera l'occasion de dialoguer avec l'enseignant et de faire connaissance avec les autres parents.

Des réunions individuelles avec l'enseignant sont organisées tout au long de l'année et en fonction des besoins. Un bilan des apprentissages sera effectué au cours de celles-ci.

Les inscriptions



Les inscriptions se font toute l'année scolaire en prenant contact par mail avec la direction. Ecom.mat.jb@woluwe1150.be

Lors de l'entretien, veuillez vous munir d'une composition de ménage. N'hésitez pas à venir avec votre enfant.

Coordonnées importantes



Adresse : Val des Epinettes 13 – 1150 Bruxelles

Direction: Mme Marie Cuypers

☎ 02 773 18 12

✉ mcuypers@woluwe1150.be

Secrétariat : Mme Catherine Gérard

☎ 02 773 18 05

✉ ecom.mat.ib@woluwe1150.be

Le secrétariat est accessible par téléphone. Toutefois, il vous est vivement conseillé de contacter celui-ci par mail pour vos questions.

GSM garderie : ☎ 0490 49 42 21

Conciergerie : ☎ 02 773 18 00

Web école : www.woluwe1150.be/ecoles/Ecomjbm/

Association des parents : « les Jolis Parents » : jolisparentsmaternelle@gmail.com

Président : Mme Bénédicte Mayeur.

Secrétaire : Mr Linström Markus

Trésorière : Mme Elena Maffey



Pouvoir Organisateur :

Commune de Woluwe-Saint-Pierre: <http://www.woluwe1150.be>

Echevine de l'enseignement :

Madame Françoise de Callatay: fdecallatay@woluwe1150.be

Conseillère pédagogique:

Madame Laurence Coppens: lcoppens@woluwe1150.be

Directeur du département éducation:

Monsieur Patrick Verhaever: pverhaever@woluwe1150.be

Responsable du service enseignement :

Madame Mathilde Duseuvoir : mduseuvoir@woluwe1150.be

Centre PMS (Centre Psycho-Médico-Social) :

Clos Chapelle -Aux-Champs 30 bte 3048

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

☎ 02/896 54 47

Psychologue :

Laurence Detheux : detheux@pmswl.be

Infirmière :

Véronique Billaux : billaux@pmswl.be

Logopède :

Florence Katumwa : katumwa@pmswl.be

Centre P.S.E (Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole) :

Clos Chapelle-aux-Champs 30 bte 3039

1200 WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Secrétariat : ☎ 02 764 30 80